

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 2 octobre 2023

Présents : Jean-François DUPONT (Président), Dorette ELANGUE ETEME, Yvane JONNAIS, Ibrahim BENLARBI, Claude KALENDE-RIAN

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT (U6F / U9F)

Les inscriptions pour la seconde phase débutent lundi 16 octobre 2023

FOOT A 5

Les inscriptions pour la seconde phase débutent lundi 16 octobre 2023

FORFAITS NON AVISÉS 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18 F A 8

POULE A DU 07/10/2023
27362465 VESINET SCI

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

SENIORS F A 8

POULE B
518282 LOUVECIENNES AS

U18 F A 8

POULE A
508713 MARLY LE ROI US

COURRIERS

LIMAY ALJ 519112 :

Demande du club pour engager une équipe supplémentaire en critérium U15F à 8.

La Commission accède à la demande et intègre l'équipe dans la poule B.

CARRIERES SUR SEINE US 513864 :

Demande du club pour engager une équipe supplémentaire en critérium U13F à 8.

La Commission accède à la demande et intègre l'équipe dans la poule B.

MARLY LE ROI US :

Demande du club pour réengager une équipe en critérium U15F à 8.

La Commission accède à la demande et intègre l'équipe dans la poule B